

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI



Le TRI PLUS SIMPLE !

TOUS les EMBALLAGES et les PAPIERS
dans le bac ou la colonne **JAUNE !**



Les interdits, à déposer en déchetterie



Plas Gros cartons d'emballage Jouets cassés



Pour toute information :

<https://www.hautesterres.fr/territoire-vie-facile/0-dechet-0-gaspillage/>
ou contactez les services de Hauts Terres Communauté au :

04 71 20 22 62

DIENNE - LE CHAUMEIL

De nouveaux emplacements de Bacs



- Hauts Terres Communauté a entamé une démarche d'optimisation des tournées afin d'améliorer le système de collecte des ordures ménagères.

L'objectif est simple : Réduire le temps de collecte tout en garantissant le service aux usagers.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire, nous avons constaté des problèmes disparates d'un secteur à l'autre :

- Absence de bacs roulants collectifs
- Dépôts de sacs d'ordures sur la voie publique.
- Nombre de bacs inappropriés

Ces différentes pratiques constituent un risque sanitaire et ne permettent pas d'assurer la collecte des déchets dans de bonnes conditions et provoquent des nuisances sur la voie publique.

- Ainsi, conjointement avec la commune de Dienne, Hauts Terres Communauté procède à **une nouvelle organisation** :

- Mise en place ou déplacement de bacs roulants
- Création de points de regroupement
- Rajouts ou suppression de bacs



Dorénavant dans votre village, les sacs d'ordures ménagères seront à déposer uniquement dans les bacs mis à disposition par Hauts Terres Communauté.

Vous trouverez à l'intérieur un plan d'implantation des points de collecte vous concernant.

Votre point de collecte peut être légèrement déplacé en cas d'aménagement au sol particulier (dalle béton, empiérement, etc...).

Dans votre village, vous retrouverez un point de collecte.

